

Le vice-premier ministre s'est drapé dans l'honorabilité de la loi pour parler de la Gendarmerie royale du Canada. Il y a quelques mois pourtant, le premier ministre considérait les membres de la GRC comme ennemis publics.

Une voix: Balivernes.

M. Diefenbaker: Le premier ministre avait ses raisons. S'il était ici, je lui rappellerais 1944, mais il est absent. S'il lit le *hansard*, il saura de quoi je parle. A cette époque sombre, la Gendarmerie cherchait dans tout Montréal quelqu'un qui faisait tout ce qu'il pouvait pour saper son autorité. Je pourrais donner des détails. Je l'ai déjà fait une fois, en donnant au premier ministre l'occasion de répondre. Je n'avais pas prononcé le premier mot qu'il avait déjà filé pour ne pas revenir.

Passons à une époque plus récente. Il y a trois ans, le premier ministre a décidé d'écourter la dénomination de la Gendarmerie royale du Canada. Je connais son antipathie pour le terme «royale»; il l'a manifestée assez souvent. Toutefois, on a escamoté le mot «royale» et il n'est resté que «Gendarmerie du Canada». J'ai soulevé la question à la Chambre et le premier ministre a répondu que je n'avais aucune raison de le faire. Dans tout l'Ouest, le mot «royale» a disparu des détachements et du reste. Quand tous les gens de l'Ouest ont dit au premier ministre ce qu'ils pensaient de lui—et ils le lui répéteront au moment des prochaines élections...

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: ... il a répondu qu'il ne comprenait pas très bien et le mot «royale» a été rétabli. Mais avant, pour expliquer sa suppression, le premier ministre n'a rien trouvé de mieux à dire que si un vol avait lieu de l'autre côté de la rue, et qu'il y avait une voiture avec les initiales «GRC» les Canadiens ne sauraient pas ce que cela veut dire et les voleurs pourraient continuer tranquilles. En fait, on a rétabli les initiales «GRC» parce que le premier ministre n'a pas osé continuer dans cette voie. Dans le cas présent, on utilise la GRC d'une façon injustifiable.

Pourquoi est-on allé voir le député de Leeds? Pourquoi a-t-il été interrogé, du moins cela avait l'air d'un interrogatoire, par le général Dare et le solliciteur général (M. Blais)? Ils n'avaient pas à venir dans l'enceinte de la Chambre des communes. Qu'essayaient-ils de faire? C'est vraiment ce qui s'appelle du chantage.

Le vice-premier ministre dit que cette question sera soulevée au cours des élections. Elle le sera en effet, et cela réduira encore le nombre de députés libéraux dans l'Ouest. Tous les Canadiens se rendent compte de la situation. On a fait des manœuvres d'intimidation et des menaces. Je n'excuse pas ceux qui enfreignent la loi, mais j'estime qu'un député a le droit de parler sans être l'objet de menaces et de manœuvres d'intimidation. Les libéraux ont une forte majorité. L'opposition est réduite, mais l'Orateur du Parlement qui représente tous les députés est là pour veiller sur nos droits et j'aimerais

Privilège—M. Jarvis

faire valoir à Votre Honneur, et vous avez sans doute certaines opinions à l'égard des événements de ces derniers jours, que la liberté parlementaire est en jeu et s'il y a eu des agissements condamnables, on doit prendre des sanctions.

Mais que s'est-il passé? On a voulu clouer le bec à la presse parce qu'elle avait osé publier quelque chose qui ne plaisait pas au premier ministre. Y a-t-il 58 variétés, une de plus que des produits Heinz, de documents répandus aux quatre coins du pays? Aujurd'hui, le premier ministre refuse de répondre. Visiblement, s'il avait répondu, le pot aux roses aurait été découvert à savoir que 57 personnes, outre, semble-t-il, le député de Leeds, ont entre les mains ce document qui, selon le Parti libéral, concerne la sécurité et l'avenir de la nation. Veut-on nous river le clou et nous réduire au silence, comme Charles I a tenté de le faire au parlement et Cromwell a voulu le faire à son tour? Il ne faut pas compter là-dessus. Tant qu'il y aura des députés pour défendre la tradition britannique.

Des voix: Bravo!

Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je me sens de nouveau obligée d'intervenir. Ce que vient de dire le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) m'a tout simplement horrifiée. Certains députés se fichent carrément de certains aspects de la vie parlementaire et du système démocratique. Ces gens-là m'ont dit que le Parlement et la démocratie étaient des institutions de grande valeur, et maintenant ils montrent le mépris qu'ils ont pour elles. Mais je désire parler d'autre chose.

Aucun privilège ne permet à un citoyen canadien, qu'il soit député à la Chambre ou qu'il soit l'épicier du coin, de transgresser la loi. Ces privilèges ne mettent pas les députés à l'abri des poursuites. Si le gouvernement a fait une erreur, c'est de ne pas avoir immédiatement porté des accusations et intenté des poursuites contre celui qui a commis un crime aussi horrible envers l'État. Le député de Leeds (M. Cossitt) s'est rendu coupable d'un crime qui dépasse tout autre...

Des voix: Règlement.

M. Andre: C'est une question de privilège. Retirez vos paroles. Maintenant. Vous ne pouvez porter une pareille accusation.

M. Hnatyshyn: C'est contraire au Règlement.

Une voix: Informez-vous de la coutume parlementaire.

M. l'Orateur: Silence, s'il vous plaît.

Mme Holt: Je vais écouter ce que M. l'Orateur a à dire.

M. l'Orateur: J'espère que le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt) a employé cette expression pour faire une métaphore.

Une voix: Elle n'a pas voulu faire de métaphore. Qu'elle retire ses paroles.